



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

funérailles

Question écrite n° 112901

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur les préoccupations de citoyens suite à la mort subite de leur conjoint. Outre la douleur morale, ils doivent faire face à de nombreux désagréments, notamment l'organisation des obsèques et surtout se plaignent de ne pas être suffisamment aidés dans leurs démarches administratives. Aussi, ils regrettent que les frais financiers liés aux obsèques ne soient pas suffisamment pris en considération. Dès lors, il demande au Gouvernement de lui faire part de sa position sur le sujet et s'il entend modifier la législation actuelle afin d'épauler au mieux les veufs dans la détresse.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112901

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12921